



SCOLARITÉ

ÉCOLE ALEXANDRE VINCENT : LE BONHEUR EST DANS LA NATURE

Depuis plusieurs années, pour lier biodiversité et activités pédagogiques, l'école organise plusieurs chantiers sur le site de la réserve naturelle éducative galliane et dans le refuge alexandre.

Mis en ligne le 30 novembre 2017

Un automne doux, des rayons de soleil encourageants pour une matinée les doigts dans la terre, le sécateur et le râteau en main. Il n'en faut pas plus pour ravir les enfants, qui s'imaginent le temps d'une matinée faire l'école buissonnière, mais sous l'œil de leurs maîtresses et le plus souvent accompagnés de leurs parents.

Car il s'agissait bien là, ce samedi d'octobre, d'une demi-journée de travail pour adultes consentants. « Deux fois par an, un groupe de parents bénévoles intervient avec des enfants dans la réserve Galliane et dans le refuge Alexandre pour aménager ces deux espaces naturels », résume **Jean-Pierre Grimaud, directeur de l'école**.

Qu'il s'agisse de la parcelle située sur le ruisseau du pont Guérin, non loin du Gesvres, devenue propriété de la commune de Treillières ou au sein de l'espace naturel qui jouxte l'établissement, l'école poursuit son action pédagogique et associe parents et enfants. « Cet espace naturel est un excellent endroit d'observation et de sensibilisation pour les élèves », indiquent **Claire Le Menne** et **Salomé Gauchard**, enseignantes présentes ce jour-là. « Aujourd'hui, nous préparons le jardin à passer l'hiver, les élèves se montrent volontaires pour mettre en place les structures du jardin. Pour le projet d'école, rien de tel pour leur apprentissage que d'être aussi proche de la nature, c'est un outil d'éducation formidable. ».



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.